

Département de la
Charente - Maritime

Ville de ROYAN

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 1965

OBJET :

Subvention au Comité
National du Souvenir
de Verdun pour l'érec-
tion du Mémorial

la vingt deux mai mil neuf cent soixante cinq, à dix
sept heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordina-
re de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël
de LIPKOWSKI, Député-Maire d'après convocations faites le 18 Mai 1965.

65074
Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOCHE,
MM. BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, GACHET, NAULIN, BOUDET
BROTREAU, Mme BIDKAU, M. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, CAMBLONG,
STIPAL, TETARD, NARTEAU et BUJARD

Représentés : M. DOMECQ par M. de LIPKOWSKI
M. LANUSSE par M. MATRAS
M. PECHOUX par M. VULTAGGIO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal,
procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Comité National du Souvenir de Verdun s'est assigné
pour but l'érection d'un Mémorial de Verdun sur l'emplace-
ment du village martyr de FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT.

Ce mémorial dont l'inauguration est prévue en juin
1966 doit consacrer l'hommage unanime des Français aux héros
de Verdun.

Mais pour mener à son terme l'oeuvre magnifique entre-
prise le Comité National a besoin du concours de tous.

Il sollicite en conséquence l'aide de la Municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- considérant le grand intérêt que présente la réalisation de
ce mémorial, qui témoignera devant les génératio ns
futures de l'héroïsme des soldats français.
- vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20
mai 1965

DECIDE :

- d'allouer une subvention de 200 F au Comité National du Souvenir de Verdun.
- que le montant de cette subvention sera prélevé sur le crédit réservé du chapitre 951 : "Subventions à caractère social".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ
ROCHEFORT-MER, le 21 JUIN 1965
Le Sous-Préfet.

